

Projet d'action de terrain :

A retourner 1 semaine avant le chantier

Vous trouverez ici de quoi préparer et communiquer sur votre projet d'entretien de sentier. Ce document, une fois rempli est à retourner avec les pièces jointe par courriel à : brigadeverte@mbf-france.fr

Coordonnées du responsable de projet

Nom	
Prénom	
N°adhérent	
Mail / Portable	

Description du projet :

Ces éléments nous permettrons de rédiger un petit article sur votre action

--

Lieu d'action				
Lieu et heure du RDV				
Coordonnées GPS Ex Pic de Nore : 31n 456535E 4808032N				
Type de chantier	Nettoyage	Création	Réhabilitation	Aménagement
Kilométrage du sentier				
Propriétaires/Gestionnaires du site (Public, privé...)				
Nombre de bénévoles attendus (club, adhérents MBF...)				
Equipements nécessaire (pique-nique, outils...)				
Partenaires locaux (Aide matériel, logistique...)				
Relais communication (presse locale, site internet, Facebook...)				
Coût du chantier				
Durée du chantier	Demi-journée	Journée	Week-end	

Pièce à joindre avec votre projet

- Photos AVANT/ PENDANT/ APRES
- Carte 25/1000 avec trace surligné (+ si possible trace gpx)
- Convention ou autorisation des propriétaires (nous avons des modèles de convention si besoin)
- Liens presse papier et internet (Blog, sites internet, Facebook...)

Consignes Brigades Vertes

Les consignes suivantes sont à rappeler obligatoirement par mail et à l'oral avant chaque action de terrain à l'ensemble des participants.

- La MBF informe les participants de leur intérêt d'être souscripteur d'une assurance responsabilité civile individuelle à jour.
- Les adhérents MBF à jour de leur cotisation disposent d'une couverture assurance pour les actions de chantiers d'entretiens de sentiers officielles, conventionnées et déclarées à la MBF.
- Les participants sont maîtres de leurs actions et s'engagent à n'entreprendre que des actions rentrant dans le champ de leurs compétences.
- L'action Brigades Vertes a pour unique but, l'entretien léger de sentiers. Les participants ne doivent pas procéder à des actions d'aménagements (tremplin artificiel, bosse artificiel...) ou de gros œuvres (abattage d'un arbre... sauf si mentionné dans une convention).
- Une distance de sécurité de 2 mètres entre chaque participant est conseillée (longueur d'un outil minimum entre chaque participant pour ne pas se percuter).
- Les participants utiliseront principalement des outils non mécanisés (pelle, pioche, cisailles, scie à main...), des outils transportables par un Homme à pied.
- L'usage d'outils thermiques (tronçonneuse, débroussailleuse mécanique...) est possible à la condition que l'outil ne soit utilisé que par son propriétaire (aucun prêt possible) et sous son entière responsabilité. Il est fortement conseillé aux utilisateurs d'outils thermiques de s'équiper d'Equipements de Protection Individuelle (gants, lunettes, chaussures de protection...).
- En cas d'accident, les participants devront avertir immédiatement l'organisateur qui se chargera de prévenir les secours adéquats. Les personnes formées aux gestes de premiers secours sont invitées à se signaler avant le début de l'action auprès de l'organisateur.

Précautions additionnelles souhaitables :

- Chaussures fermées (type chaussures de randonnée)
- Gants

Action de terrain - Feuille de présence des bénévoles à remplir avant le début de chantier et à retourner à brigadeverte@mbf-france.fr

Veuillez ajouter les noms de tous les bénévoles qui sont présents à votre chantier d'entretien de sentier. Cela nous permettra de montrer l'implication des vététistes dans l'entretien des sentiers.

	Nom Prénom	Adresse de Résidence	Date de naissance	Coordonnées de la personne à joindre en cas d'accident
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				

18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				
32				
33				
34				
35				
36				
37				
38				
39				
40				